

Saint-Tropez, le 12 août 2022



Pôle Rayonnement
tél : 04 94 55 90 00

Affaire suivie par
Jennifer BLANQUET

A l'attention des usagers du Môle
Jean Réveille

Objet : Feu d'artifice du 14 août 2022

N/Réf : SS/BR/NS/TO/JB/2022

Madame, Monsieur,

Suite aux directives données par les services de l'Etat (Préfecture, Gendarmerie Nationale), un dispositif de sécurité est mis en place par la Ville à l'occasion du bal et du feu d'artifice du 14 août 2022.

Ainsi pendant la durée de l'événement :

La circulation des véhicules de toute nature, sera interdite (sauf pour les véhicules de sécurité, de secours, des services de la mairie, des prestataires de l'événement et ceux chargés de la collecte des ordures ménagères):

Dimanche 14 août 2022, à partir de 19h jusqu'au lundi 15 août 2022, 01h :

Rue Gambetta, rue des Commerçants, rue Sibille, rue de la Citadelle, rue Allard, rue Laugier, rue Seillon, quai Jaurès, quai Suffren, quai Mistral, quai d'Estienne d'Orves, môle Jean Réveille et montée Honorat Coste.

Le stationnement des véhicules de toute nature (y compris les deux-roues), sera interdit :

Dimanche 14 août 2022, à partir de 11h jusqu'au lundi 15 août 2022, 2h :

Quais Suffren, Jaurès et Mistral et place de l'Hôtel de Ville

Dimanche 14 août 2022, à partir de 1h au lundi 15 août 2022, 2h :

Môle Jean Réveille et quai d'Estienne d'Orves

Vous aurez la possibilité de stationner votre véhicule sur le parking du port les 14 et 15 août 2022, sans vous acquitter de la redevance de stationnement, en vous rendant avant votre sortie à l'accueil du parking du port, qui vous délivrera un ticket de sortie.

TOUS COURRIERS (FACTURES, DEVIS, ...) DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS IMPERSONNELLEMENT À MADAME LE MAIRE

Hôtel de Ville • BP 161 83992 Saint-Tropez Cedex • Tél. : 04 94 55 90 00

WWW.SAINT-TROPEZ.FR

Je suis parfaitement consciente de la gêne occasionnée par ce dispositif, mais il est de ma responsabilité d'éviter qu'un incident vienne gâcher cet événement.

Comptant sur votre compréhension,

Pour la Commune,
Le Maire,

Sylvie SIRI •



TOUS COURRIERS (FACTURES, DEVIS, ...) DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS IMPERSONNELLEMENT À MADAME LE MAIRE

Hôtel de Ville • BP 161 83992 Saint-Tropez Cedex • Tél. : 04 94 55 90 00

WWW.SAINT-TROPEZ.FR